

Partenariats

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS :

Prenez connaissance des modalités mises en œuvre à l'Université Toulouse Capitole.

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Partenariats](#) > [Partenaires professionnels](#)

Taxe d'apprentissage 2020

Choisir de soutenir des formations de qualité, c'est investir pour l'avenir.

La taxe d'apprentissage

La Faculté de Droit et Science Politique de Toulouse propose des formations innovantes et professionnalisantes.

Nos étudiants sont peut-être vos futurs collaborateurs !

Grâce à leur soutien par le versement de la taxe d'apprentissage à la Faculté de Droit et Science Politique, de nombreuses entreprises locales ou nationales sont devenues des partenaires privilégiés. Cette taxe nous permet de financer des projets destinés à améliorer la qualité des formations dispensées, notamment :

- Aménagements de salles de cours en micro-ordinateurs
- Interventions de professionnels dans les filières professionnalisantes (Master et Licences Professionnelles)
- Achat d'ouvrages et de publications
- Reprographie

Cette ressource indispensable au fonctionnement de notre établissement, nous permet de garantir la qualité de notre offre de formation.

Contact

Faculté de droit :
Véronique Imbert
05.61.63.36.56
veronique.imbert@ut-capitole.fr

Direction financière :
Cynthia Denax
05.61.63.39.88
cynthia.denax@ut-capitole.fr

En téléchargement

- [La taxe d'apprentissage](#)
- [Liste des Formations habilitées à percevoir la Taxe d'Apprentissage](#)
- [Promesse de versement de la Taxe d'Apprentissage](#)

Nous vous remercions pour votre soutien.

Mise à jour le 18 février 2020

En appuyant sur le bouton "j'accepte" vous nous autorisez à déposer des cookies afin de mesurer l'audience de notre site. Ces données sont à notre seul usage et ne sont pas communiquées.

Consultez notre [politique relative aux cookies](#)

J'accepte

Je refuse